

16 décembre 2022

**51ème réunion du Conseil de coordination du programme hybride de l'ONUSIDA
Chiang Mai, Thaïlande**

13 - 16 décembre 2022

Le Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont orientés par les principes directeurs suivants :

- Aligné sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Sur la base des meilleures preuves scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvoir des réponses globales au SIDA qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Basé sur le principe de la non-discrimination ;

Décisions intersessionnelles :

Rappelant qu'il a décidé par le biais de la procédure intersessionnelle (voir les décisions dans UNAIDS/PCB(50)/22.2 rev1) :

- *Approuve* l'amendement de la disposition 22 du document d'information sur les modalités et procédures des réunions du CCP de l'ONUSIDA pour 2022, afin d'augmenter le nombre de participants en personne à la 51e réunion du CCP à Chiang Mai, en Thaïlande, jusqu'à 6 représentants pour chaque membre du CCP.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la 50e réunion du CCP

2. *Adopte* le rapport de la 50e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport de la Directrice exécutive

3. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG

4.1 *Prend note* du rapport du représentant des ONG ;

4.2 *Appelle* le Programme conjoint de l'ONUSIDA à¹ :

- a. Soutenir les consultations techniques multipartites, dirigées par l'OMS, afin d'harmoniser la définition existante de l'expression "indétectable = intransmissible" (I=I) et d'élaborer des directives de mise en œuvre pour I=I ;
- b. Promouvoir la définition harmonisée de I=I et soutenir la mise en œuvre des orientations en tant que stratégie d'équité en matière de santé en vue d'atteindre les objectifs de zéro discrimination, zéro nouvelle infection et zéro décès liés au VIH, tels que définis dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, en particulier en ce qui concerne la prévention combinée du VIH fondée sur des données probantes et les communications sur I=I pour le traitement continu et ininterrompu et les tests de charge virale ;

4.3 *Appelle* les États membres à¹ :

- a. Utiliser les preuves scientifiques existantes sur I=I pour s'attaquer aux obstacles juridiques, socioculturels et économiques qui empêchent les personnes vivant avec le VIH d'accéder au traitement, de le poursuivre et d'atteindre la meilleure qualité de vie possible ;
- b. Intégrer la définition harmonisée de I=I de l'OMS et ses orientations techniques dans les plans et directives sanitaires mondiaux, régionaux et nationaux ;
- c. S'engager à fournir un dépistage systématique du VIH, un traitement et des soins de qualité ininterrompus pour le VIH et un test de charge virale pour atteindre I=I ;
- d. Respecter le rôle des services et des approches communautaires dans la mise en œuvre de I=I, notamment l'éducation et l'information sur le VIH, le traitement et l'accès à des soins et services différenciés ;
- e. Utiliser I=I comme une intervention en faveur de l'équité en matière de santé, de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination afin d'améliorer l'accès à l'éducation et à l'information sur le VIH, au dépistage, à l'initiation du traitement et à sa poursuite ininterrompue, au test de la charge virale et à la rétention dans les soins ;
- f. Encourager l'application continue de mesures complètes de prévention du VIH parallèlement aux interventions I=I ;

Point 2 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 50e réunion du CCP

5.1 *Prend note* de la note d'information (UNAIDS/PCB (50)/22.25) et du rapport de synthèse (UNAIDS/PCB (51)/22.30) du segment thématique du Conseil de Coordination du Programme sur " L'apprentissage positif : Tirer parti du pouvoir de

¹ La Fédération de Russie se dissocie des décisions 4.2 et 4.3 et est en attente des consultations techniques dirigées par l'OMS portant sur la science de I=I.

l'éducation pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH, autonomiser les jeunes et apporter une réponse globale au VIH " ;

5.2 *Demande aux États membres de :*

- a. Reconnaître et promouvoir le leadership et la participation significative des jeunes, en particulier de ceux qui vivent avec, risquent de vivre avec et sont affectés par le VIH, notamment les adolescentes et les jeunes femmes et les jeunes des populations clés,² dans la co-création, la mise en œuvre et le suivi des interventions à fort impact sur le VIH dans le secteur de l'éducation ;
- b. Continuer à améliorer la collecte de données granulaires ventilées par sexe et autres caractéristiques de la population pertinentes pour mieux comprendre la participation, la progression et l'apprentissage en matière d'éducation, et utiliser des données sensibles au genre pour l'élaboration des politiques et la planification, tout en reconnaissant les capacités nationales ;
- c. Élaborer et intensifier la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin à la stigmatisation, à la discrimination, à l'intimidation, y compris la cyberintimidation, et à la violence liées au VIH dans les milieux éducatifs, et veiller à ce que les politiques et les pratiques n'empêchent pas l'accès à l'éducation en raison du statut VIH, et instituer une protection et un soutien sur le lieu de travail pour les apprenants, les enseignants et les autres personnels vivant avec le VIH ;
- d. Soutenir et donner aux jeunes, en particulier aux filles et aux populations clés, les moyens de rester dans le système éducatif pour achever un enseignement secondaire de qualité, et lancer et intensifier les interventions de protection sociale pour les inscrire et les retenir dans les écoles et leur offrir des voies d'autonomisation économique ;
- e. Veiller à ce que les enseignants et les éducateurs soient formés pour dispenser une éducation et des informations complètes, adaptées à l'âge et au contexte culturel, sur la santé sexuelle et reproductive et la prévention du VIH, et pour donner aux apprenants, au sein et hors de l'école, les moyens de surmonter la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ;
- f. Promouvoir une réponse intégrée, multisectorielle et coordonnée au VIH, notamment par le biais d'initiatives telles que Education Plus, en positionnant les écoles comme point d'entrée pour répondre aux besoins holistiques des apprenants en matière d'éducation, de santé et de protection, et soutenir la collaboration intersectorielle entre les ministères de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la protection, de la jeunesse et de la justice, ainsi qu'entre le rôle des familles, des enseignants, de l'administration scolaire et des communautés

² Comme défini dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 : Les populations clés, ou populations clés à haut risque, sont des groupes de personnes qui sont plus susceptibles d'être exposées au VIH ou de le transmettre et dont l'engagement est essentiel pour une réponse réussie au VIH.

Dans tous les pays, les populations clés comprennent les personnes vivant avec le VIH. Dans la plupart des contextes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres, les personnes qui s'injectent des drogues et les travailleurs du sexe et leurs clients sont plus exposés au VIH que les autres groupes. Toutefois, chaque pays doit définir les populations spécifiques qui sont essentielles à son épidémie et à sa réponse en fonction du contexte épidémiologique et social.

locales pour sauvegarder les droits, tout en veillant à ce que des mécanismes alternatifs soient en place pour répondre aux besoins des jeunes non scolarisés ;

- g. Promouvoir les investissements nationaux, y compris les financements innovants, durables et équitables pour le secteur de l'éducation et pour les programmes scolaires et extrascolaires qui répondent aux besoins holistiques des apprenants en matière d'éducation, de santé et de protection, luttent contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et favorisent l'inclusion ;

5.3 Demande au Programme conjoint de :

- a. Soutenir les pays pour qu'ils intègrent des données granulaires ventilées par sexe dans leurs plans nationaux de lutte contre le VIH, en ce qui concerne les objectifs relatifs à l'éducation, aux jeunes et aux adolescents, et qu'ils suivent les progrès réalisés par rapport à ces objectifs ;
- b. Soutenir les pays, à leur demande, à développer une éducation et une information complètes, adaptées à l'âge et au contexte culturel, sur la santé sexuelle et reproductive et la prévention du VIH, ou une éducation sexuelle complète, comme le prévoit la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, ainsi que des programmes fondés sur des données probantes pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH ;
- c. Renforcer le soutien aux pays et aux communautés pour fournir aux adolescents et aux jeunes un ensemble complet de services de prévention du VIH, intégrés à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs, conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à la déclaration et au programme d'action de Beijing et aux documents finaux de leurs conférences de révision, au traitement et aux soins du VIH ainsi qu'au soutien psychosocial et à la santé mentale, en reliant les systèmes de santé, d'éducation, de services sociaux et autres mécanismes de soutien ;
- d. Plaider pour une augmentation des investissements dans l'éducation et les programmes scolaires et extrascolaires qui répondent aux besoins holistiques des apprenants en matière d'éducation, de santé et de protection, luttent contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et favorisent l'inclusion ;
- e. Mobiliser les partenaires et les principales parties prenantes, y compris le secteur privé, pour soutenir les efforts du gouvernement en vue d'offrir une éducation gratuite qui couvre les coûts supplémentaires des fournitures scolaires, des uniformes et des frais de transport vers les écoles, afin de maintenir les filles à l'école et de prévenir les infections par le VIH ;

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport final sur les réponses communautaires au sida sur la base des recommandations du Groupe de travail multipartite sur les réponses communautaires au sida

- 6. *Prend note* du rapport final sur les réponses au sida menées par les communautés sur la base des recommandations du Groupe de travail multipartite sur les réponses au sida menées par les communautés ;

Point 5 de l'ordre du jour : Mise à jour du Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH

- 7.1 *Se félicite* de l'intérêt constant des États membres pour l'adhésion au Partenariat mondial pour mettre fin à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et *salue* les pays qui ont adhéré depuis le dernier rapport ;
- 7.2 *Prend note* du rapport ;
- 7.3 *invite* les États membres à :
- a. accélérer les actions ciblées et mesurables pour mettre fin à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH ;
 - b. soutenir et exploiter le Partenariat mondial pour l'action visant à mettre fin à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH afin d'accélérer la volonté politique, et allouer un financement national suffisant pour soutenir les actions menées par les communautés pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination ;
- 7.4 *Demande* au programme conjoint de :
- a. aider les pays à renforcer la cohérence et la coordination des actions et des investissements, notamment par le biais du partenariat mondial, afin d'obtenir des résultats mesurables et ciblés et d'atteindre les objectifs fixés pour 2025 ;
 - b. soutenir davantage les pays pour intensifier les interventions visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les six contextes et donner la priorité au financement et aux interventions dont il est prouvé qu'elles réduisent ou mettent fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH ;
 - c. continuer à promouvoir et à renforcer le soutien au partenariat mondial aux niveaux mondial, régional et national, en mettant particulièrement l'accent sur le leadership communautaire ;
 - d. faire rapport au Conseil de Coordination du Programme sur les nouveaux progrès accomplis lors d'une prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport du Bureau du CCP sur la situation de financement de l'ONUSIDA sur la base des recommandations de l'Equipe de spéciale informelle multipartite

- 8.1 *Prend note* du rapport du Bureau du CCP et *accueille* avec satisfaction le travail et les recommandations de l'Equipe spéciale informelle multipartite (l'Equipe spéciale) sur la situation du financement de l'ONUSIDA, tels qu'approuvés par le Bureau du CCP ;
- 8.2 *Reconnaît* les efforts de la Directrice exécutive, conjointement avec le COC, et les progrès réalisés depuis la 50e réunion du CCP dans la mise en œuvre de mesures et de solutions urgentes pour atténuer le risque d'un déficit immédiat de financement de base de l'UBRAF, y compris le développement d'une stratégie ambitieuse de mobilisation des ressources du Programme commun ;

- 8.3 *Demande* à la Directrice exécutive de :
- a. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations sur la situation de financement de l'ONUSIDA formulées par le Bureau du CCP sur la base des recommandations de l'Equipe spéciale et faire rapport à la 52e réunion du CCP sur les progrès de la mise en œuvre, en notant que le CCP peut faire d'autres recommandations, y compris envisager la création d'un groupe de travail pour accélérer les progrès si nécessaire ;
 - b. Notant que la recommandation 3.5 de l'Equipe spéciale relève de la compétence du Conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) et implique des partenaires techniques multilatéraux au-delà de l'ONUSIDA, poursuivre un protocole d'accord révisé entre le Fonds mondial et l'ONUSIDA définissant le rôle de l'ONUSIDA dans la réalisation de résultats spécifiques dans le cadre de la Stratégie du Fonds mondial (2023-2028) ;
- 8.4 Rappelant la décision 6.2 de la 49e réunion du CCP qui a approuvé un budget annuel jusqu'à 210 millions USD, compte tenu du déficit budgétaire prévu pour l'exercice 2022-23 et des efforts de mobilisation des ressources en cours, demande au Programme conjoint de :
- a. Classer par ordre de priorité les domaines du plan de travail 2023 de l'UBRAF, y compris les domaines opérationnels et extrabudgétaires, afin de les intégrer dans les projections financières, en notant l'importance d'aligner les activités du plan de travail sur les capacités du personnel et de soutenir le bien-être du personnel ;
 - b. Promouvoir la transparence budgétaire et un dossier d'investissement efficace pour soutenir la mobilisation des ressources en :
 - i. Utilisant les mécanismes de rapport existants pour mettre à jour le CCP sur les dépenses réelles de base et secondaires contribuant à la mise en œuvre de l'UBRAF pour chaque année civile dans le premier CCP de l'année suivante, en commençant par le rapport sur les dépenses 2022 à la 52e réunion du CCP, et en notant l'impact des contraintes financières sur les activités opérationnelles du Programme commun, y compris l'impact sur l'activité et la présence dans les pays et les régions ;
 - ii. Améliorant les rapports financiers de routine afin de présenter et de décrire efficacement les dépenses réelles opérationnelles et extrabudgétaires dans le cadre de chacun des 10 domaines de résultats de l'UBRAF et des 5 fonctions du secrétariat, ventilées par coparrainant(s) et Secrétariat, sur la base du plan de travail et du budget de l'UBRAF (UNAIDS/PCB (49)/21.27) ;

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport annuel d'évaluation et réponse de la direction

- 9.1 *Rappelle* les points de décision 7.3 et 7.4 de la 49e session du Conseil de Coordination du Programme qui, entre autres,
- a. Accueillaient les progrès continus dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation ;

- b. Compte tenu de la situation financière de l'organisation, réitéraient le point 9.3 de la décision de la 47e session du Conseil, demandant à la Directrice exécutive de veiller à ce que la fonction d'évaluation reste dotée de ressources et de personnel adéquats, conformément à la politique d'évaluation approuvée par le Conseil au point de décision 6.6 de sa 44e session ;
 - c. Approuvaient le plan d'évaluation 2022-2023 (UNAIDS/PCB (49)/21.28) et attendaient avec intérêt le rapport annuel sur l'évaluation qui serait présenté au Conseil de Coordination du Programme en 2022 ;
- 9.2 *Se félicite* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'évaluation, malgré les contraintes liées à la situation financière de l'ONUSIDA ;
- 9.3 *Prend note* de la réponse de la direction (ONUSIDA /PCB (51)/22.35) ;
- 9.4 *Prend note* du fait que la Directrice exécutive a envisagé des options pour financer le Bureau de l'évaluation dans le contexte actuel de la situation financière de l'ONUSIDA ;
- 9.5 *Attend avec intérêt* le prochain rapport annuel sur l'évaluation et le prochain plan d'évaluation de l'ONUSIDA qui seront présentés au CCP en 2023 ;

Point 8 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du CCP

- 10.1 *Convient* que les thèmes des 52e et 53e segments thématiques du CCP seront :
- a. Populations prioritaires et clés³ notamment les personnes transgenres, et la voie vers les objectifs de 2025 : Réduire les inégalités en matière de santé par des réponses adaptées et systémiques (juin 2023) ;
 - b. Dépistage et VIH (décembre 2023) ;
- 10.2 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de prendre les mesures appropriées et opportunes pour s'assurer que la procédure régulière est respectée dans l'appel à thèmes pour les 54e et 55e réunions du Conseil de Coordination du Programme ;
- 10.3 *Approuve* les dates et le lieu des 56e et 57e réunions du CCP en 2025 comme suit :
- a. 56e réunion du CCP : 24-26 juin 2025, Genève, Suisse ;
 - b. 57e réunion du CCP : 9-11 décembre 2025, Genève, Suisse ;

Point 9 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

11. *Elit* l'Allemagne en tant que Président, le Kenya en tant que Vice-Président et le Brésil en tant que Rapporteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et

³ Tel que défini dans la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026.

approuve la composition de la délégation des ONG du CCP telle qu'elle figure dans le document UNAIDS/PCB (51)/22.37 (rev3).